Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640

In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 08/11/2023
Date d'affichage : 18/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, MME PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absents excusés : M. MONTHILLER Gérard, M. VERSET Nicolas, Mme LE PAGE Hélène.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine.

Délibération : Choix du bureau d'étude pour la réalisation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – PLU.

Monsieur le maire rappelle la délibération approuvée par le conseil municipal en date du 15 novembre portant sur la modification simplifiée n° 1 du PLU et l'autorisant à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études.

Il informe les membres du conseil municipal que cette consultation a été lancée courant octobre de cette année.
Deux sociétés ont répondu à cette consultation :

- **VERDI Conseil Cœur de France** - 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris pour un montant de 4 035,00 € HT – 4 842,00 € TTC
- **GEOSTUDIO SCOP** - 45 Avenue Robert Hooke - 76800 Saint Etienne du Rouvray pour un montant de 3 900,00 € HT – 4 680,00 € TTC

PHASE 1 : Réalisation du dossier de modification

- Corrections du règlement écrit
- Constitution du dossier de modification du PLU (rédaction de la notice explicative, justifications, incidences sur l'environnement, modification des pièces du PLU impactées)
- Production du formulaire cas par cas à destination de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

PHASE 2 : Notification aux PPA

PHASE 3 : Mise à disposition du public

- Analyse des observations inscrites au registre durant la mise à disposition du public et des avis PPA le cas échéant

PHASE 4 : Approbation de la modification

- Ajustement des pièces et du dossier de modification avant l'approbation
- Numérisation du PLU selon la norme CNIG pour téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme
- Constitution du dossier de modification prêt à être approuvé.

Le maire expose le contenu des phases à réaliser et propose de retenir l'offre de la société VERDI comme étant la meilleure. Il souligne que les deux offres sont équivalentes financièrement, avec seulement une différence de 100 € HT. Cependant, suite aux entretiens réalisés lors de la consultation avec les deux sociétés, il estime que la société VERDI correspond le mieux aux attentes du projet.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le choix de la société VERDI Conseil Cœur de France - 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris pour un montant de 4 035,00 € HT – 4 842,00 € TTC
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché à la société VERDI Conseil Cœur de France.
- DONNE tout pouvoir au maire pour solliciter la participation de la Dotation Générale de Décentralisation et signer tout document utile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 15 novembre 2023

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504388-20231115-89ChoixPLU-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2023
Affichage : 18/11/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE DE MOUSSY 95640

MAIRIE DE MOUSSY 95640